

Annexe 2 : Bulletins de souscription des Licenciés - Saison 2018



Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : | | | | | | | | | |
Téléphone : _____ E-mail (obligatoire) : _____
Adresse : _____
Code postal : | | | | | Ville : _____
Nom du Club : _____
N° Licence FFCT (obligatoire) : _____



Bulletin N° 1 : Assurances optionnelles Indemnités Journalières, Invalidité Permanente, Décès

Je soussigné, déclare : - avoir pris connaissance du contenu de la notice d'information relative au contrat d'assurance souscrit par la FFCT pour le compte de ses adhérents auprès d'Allianz ;
- avoir été informé par la notice d'information de l'intérêt que présente la souscription de garanties d'indemnités contractuelles (Décès, Invalidité Permanente, Frais Médicaux, Indemnité Journalière) pour les personnes pratiquant une activité sportive relevant de la FFCT ;
- avoir choisi en complément de l'assurance de base, les garanties optionnelles suivantes :
 Indemnité Journalière en cas d'accident Cotisation : 25 €
- En complément des formules PB et GB

Décès*	25 000 €	50 000 €
Invalidité permanente totale* (réduction partiellement selon le taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise ≤ 5 %	50 000 €	100 000 €
Cotisation	<input type="checkbox"/> 20 €	<input type="checkbox"/> 40 €

Total cotisation 1

(*) Tout évènement d'origine cardio-vasculaire ou vasculo-cérébral/AVC est exclu.

Les garanties prennent effet à compter de la réception par l'assureur du bulletin de souscription, accompagné du règlement correspondant et cesseront de produire leurs effets le 31/12/2018. Elles seront automatiquement maintenues jusqu'au 01/03/2019 sous réserve du renouvellement de la licence FFCT et du paiement de la cotisation correspondante.

Bulletin N° 2 : Assurance Garantie des Accidents de la Vie (G.A.V.)

Je soussigné, déclare : - choisir le contrat : Garantie Accidents de la Vie (jusqu'à 2 Millions d'euros de garantie)
 pour une personne seule pour la famille
Date de naissance : | | | | | | | | | | Nombre de personnes : _____
(réservé au célibataire sans enfant)

Date de naissance adulte 1 : | | | | | | | | | | Nom/prénom : _____

Date de naissance adulte 2 : | | | | | | | | | | Nom/prénom : _____

Date de naissance adulte 3 : | | | | | | | | | | Nom/prénom : _____

- souscrire la formule d'indemnisation à partir d'une incapacité permanente de : 25 % 5 %

Tarifs annuels TTC	Personne seule		Famille	
	Sans sports dangereux*	Avec sports dangereux*	Sans sports dangereux*	Avec sports dangereux*
25 %	105 €	155 €	195 €	288 €
5 %	137 €	199 €	260 €	388 €

Total cotisation 2

(*) Sont considérés comme sports dangereux : les sports sous-marins, aériens (y compris ULM, parapente, deltaplane), mécaniques (lors de compétitions et essai) ainsi que tout sport pratiqué en qualité d'amateur par les sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles.

Total réglé

Les garanties prennent effet à compter de la réception par l'assureur du bulletin de souscription accompagné du règlement correspondant. Le contrat est ensuite reconduit par tacite reconduction à l'échéance du contrat.
Il pourra être dénoncé par Lettre recommandée avec accusé de réception à l'assureur moyennant un préavis de 2 mois.

Date : _____ Signature : _____

À renvoyer au Cabinet GOMIS-GARRIGUES
17 boulevard de la Gare 31500 Toulouse
avec votre règlement par chèque à l'ordre d'Allianz



Nom : _____ Prénom : _____
 Date de naissance : | | | | | | | | | |
 Téléphone : _____ E-mail (obligatoire) : _____
 Adresse : _____
 Code postal : | | | | | Ville : _____
 Nom du Club : _____
 N° Licence FFCT (obligatoire) : _____



Bulletin N° 3 : Assurance des vélos

	1	2	3
Année d'achat			
Valeur d'achat			
Marque			
N° de cadre			
Couleur			

1 - Garantie Vol du vélo en complément de la licence Grand Braquet

	Montant de garantie	Nombre	Cotisation	
Vélo, tricycle	1 500 €		x 20 €	
Tandem	3 000 €		x 40 €	
Total cotisation				

Montant de garantie : à concurrence de la valeur d'achat diminuée d'une vétusté de 8 % par an (maximum 70 %), sans excéder 1 500 € pour un vélo et 3 000 € pour un tandem.
 Une franchise de 100 € est appliquée en vol.

2 - Garantie Dommages au vélo ou Garantie Vol/Dommages au vélo en complément de la licence Grand Braquet

Âge du vélo	Valeur d'achat du vélo et de ses accessoires	Coefficient	Garantie Dommage seule	Garantie Dommage + Vol	Cotisation
Exemple : 2 à 3 ans	3 000 €	x 0,85	x 2,5 % ou	x 5 %	127,50 €
< 1 an		x 1	x 2,5 % ou	x 5 %	
1 à 2 ans		x 0,92	x 2,5 % ou	x 5 %	
2 à 3 ans		x 0,85	x 2,5 % ou	x 5 %	
3 à 4 ans		x 0,78	x 2,5 % ou	x 5 %	
4 à 5 ans		x 0,72	x 2,5 % ou	x 5 %	
5 à 6 ans		x 0,66	x 2,5 % ou	x 5 %	
> 6 ans		x 0,60	x 2,5 % ou	x 5 %	
Total cotisation					

Montant de garantie : à concurrence de la valeur d'achat diminuée d'une vétusté de 8 % par an (maximum 70 % plafonné à 10 000 €).
 Une franchise de 100 € est appliquée en vol et dommages.

Les garanties prennent effet à compter de la réception par l'assureur du bulletin de souscription, accompagné du règlement correspondant et cesseront de produire leurs effets au 31/12/2018. Elles seront automatiquement maintenues jusqu'au 01/03/2019 sous réserve du renouvellement de la licence FFCT et du paiement de la cotisation correspondante.

Date : _____ Signature : _____

À renvoyer au Cabinet GOMIS-GARRIGUES
 17 boulevard de la Gare 31500 Toulouse
 avec votre règlement par chèque à l'ordre d'Allianz

